

**DISPOSITIF ACTV EN VUE DES ELECTIONS FEDERALES  
REGIONALES ET EUROPEENNES du 25 mai 2014**

## **INTRODUCTION**

**Le dispositif a été élaboré en tenant compte des recommandations du CSA, disponibles sur <http://www.csa.be>**

### **Neutralité**

Afin de garantir la neutralité de l'information, aucun membre du personnel d'Antenne Centre ne pourra paraître à l'antenne s'il est candidat aux élections européennes, fédérales ou régionales du 25 mai 2014. Tout membre du personnel désireux de participer à la campagne doit en avvertir au préalable le Directeur Général qui prendra les dispositions nécessaires.

### **Traitement**

Le traitement de la campagne électorale relève de la mission d'information d'Antenne Centre et est donc placé sous la responsabilité de la rédaction. Les émissions d'information réalisées dans ce cadre, tant sur le service linéaire que non-linéaire, s'inscrivent dans le strict respect de la déontologie journalistique en général et du code de déontologie adopté par Antenne Centre en particulier. Elles veillent spécialement au caractère équilibré, représentatif et contradictoire des interventions. Hormis la publication des résultats issus du scrutin, le site Internet d'Antenne Centre ne prévoit pas de programme électoral spécifique dépassant le cadre des programmes proposés par le service linéaire. Il n'est pas envisagé non plus de mettre en œuvre des procédures permettant l'interactivité avec le public.

### **Sondages**

Lors de la diffusion de résultats de sondage, il sera fait mention à l'antenne des données permettant d'en apprécier la portée, notamment la taille de l'échantillon, la marge d'erreur, la date du sondage, la méthode d'enquête utilisée, les (s) commanditaires (s) ainsi que la proportion de « sans réponse ».

Antenne Centre ne diffusera pas de sondages ou de consultations analogues à partir du vendredi 23 mai 2014 à minuit jusqu'à la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire de la Région du Centre.

## **Accessibilité**

Antenne Centre a entamé une réflexion en vue de permettre l'accessibilité des programmes électoraux aux personnes à déficience sensorielle. Les modalités de mise en œuvre des dispositions techniques permettant cette accessibilité seront étudiées sous réserve des disponibilités budgétaires de la chaîne.

## **Campagne**

Le début officiel de la campagne électorale est fixé au 25 février pour se terminer le 25 mai au soir du scrutin.

Durant cette période, Antenne Centre assurera, dans le cadre de son journal quotidien, la couverture de l'actualité liée à la campagne électorale en veillant à respecter un équilibre d'ensemble quant à la présence à l'antenne des partis politiques démocratiques ou candidats. Il s'agit bien d'un équilibre d'ensemble et non d'un minutage des interventions à l'antenne.

Durant cette période, une prudence particulière sera de rigueur. Il sera ainsi évité de faire apparaître, sans nécessité, toute personne dès lors qu'elle a fait savoir qu'elle serait ou pourrait être candidate aux élections législatives. Une vigilance toute particulière sera de mise quant au traitement équilibré des initiatives se déroulant dans la zone de diffusion d'Antenne Centre, les interventions de responsables politiques devant être conditionnées par l'actualité de la campagne, les propositions électorales ou par des décisions liées à l'actualité régionale. En tout état de cause, le rédacteur en chef épaulé par sa rédaction devra régler les arbitrages sur toute initiative pouvant susciter interrogations.

## **DISPOSITIF GENERAL**

1. Jusqu'au 23 mai inclus, les partis démocratiques pourront faire l'objet d'un ou plusieurs reportages JT relatifs à la présentation de leurs candidats et programme.
2. A partir du 25 février et jusqu'au 23 mai, les candidats aux élections législatives ne pourront apparaître à l'antenne en interview dans un contexte autre que la présentation de la liste ou du programme de la formation politique qu'ils représentent. Il pourra toutefois être dérogé à cet article, en fonction des nécessités impérieuses liées à l'actualité et toujours, sous la responsabilité du rédacteur en chef, épaulé de sa rédaction.

3. En lieu et place de tribunes, Antenne Centre pourra assurer, sous sa responsabilité éditoriale, l'organisation, l'animation et la diffusion de débats ou face-à-face, en éventuelle collaboration avec d'autres télévisions locales et/ou la RTBF radio et/ou télé.

4. Les thèmes du ou des débats et face-à-face produit(s) par Antenne Centre seront sélectionnés par le rédacteur en chef, épaulé de sa rédaction, en fonction des spécificités de la zone de diffusion. Toutefois, les intervenants sont désignés par les familles politiques parmi les candidats issus des trois Arrondissements de la zone de diffusion d'Antenne Centre (sauf éventuellement pour les débats européens et fédéraux). Il pourra donc s'agir de candidats n'habitant pas dans la zone de diffusion.

5. Pour autant qu'ils ne prônent ou n'aient prôné des doctrines ou messages constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine, ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de leur sexe, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique ou contenant des éléments tendant à la négation, la minimalisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide, seront invités à participer au débat produit par Antenne Centre, au maximum **les six partis politiques démocratiques ou les coalitions de listes se présentant en 2014 et ayant récolté le plus de voix aux élections de 2009 ou 2010. Le nombre de six est fixé en raison des contingences techniques du studio d'Antenne Centre. Pour les coalitions, les résultats de chacune des listes les composant seront additionnés.**

6. Le temps de parole lors des débats et autres face-à-face tendra vers l'équilibre. Aucun participant ne pourra revendiquer une stricte égalité ou un temps de parole proportionnel à la représentativité de son parti.

7. Conformément aux recommandations du CSA, il n'y aura aucune séquence électorale au cours de la journée du samedi 24 mai et du dimanche 25 mai jusque 13 heures.

## **DIFFUSION DES DEBATS**

### **Planning de diffusion Antenne Centre**

Nous prévoyons différents débats dont les horaires seront établis une fois que les listes seront connues.

1. Un débat européen réunissant au maximum six candidats issus des trois arrondissements de notre zone de couverture, **représentant les partis démocratiques ou coalition de partis démocratiques (voir point 5 du dispositif général)**. Un courrier sera envoyé aux présidents des partis de chacune des listes retenues afin qu'ils désignent leur débateur.
2. Un débat fédéral réunissant au maximum six candidats issus des trois arrondissements de notre zone de couverture, **représentant les partis démocratiques ou coalition de partis démocratiques (voir point 5 du dispositif général)**.. Un courrier sera envoyé aux présidents provinciaux de chacun des partis de chacune des listes retenues afin qu'ils désignent leur débateur.
3. Un débat régional pour l'arrondissement de Soignies réunissant au maximum six candidats, représentant **les partis démocratiques ou coalition de partis démocratiques (voir point 5 du dispositif général)**.. Un courrier sera envoyé aux présidents - de fédération ou d'arrondissement ou provinciaux en fonction de la structure des différents partis de chacune des listes retenues – des partis de chacune des listes retenues afin qu'ils désignent leur débateur.
4. Un débat régional pour l'arrondissement de Charleroi réunissant au maximum six candidats, **représentant les partis démocratiques ou coalition de partis démocratiques (voir point 5 du dispositif général)**.. Un courrier sera envoyé aux présidents - de fédération ou d'arrondissement ou provinciaux en fonction de la structure des différents partis - des partis de chacune des listes retenues afin qu'ils désignent leur débateur.
5. Un débat régional pour l'arrondissement de Thuin réunissant au maximum six candidats, **représentant les partis démocratiques ou coalition de partis démocratiques (voir point 5 du dispositif général)**.. Un courrier sera envoyé aux présidents - de fédération ou d'arrondissement ou provinciaux en fonction de la structure des différents partis – des partis de chacune des listes retenues afin qu'ils désignent leur débateur.

Chaque débat fera 52 minutes.

**Nous diffuserons en coproduction avec les autres télévisions locales hennuyères :**

6. **Un débat fédéral avec les têtes de liste hennuyères des quatre partis démocratiques principaux : PS-MR-Cdh-ECOLO.**

**Il n'est pas impossible que nous diffusions, en collaboration avec la RTBF ou d'autres télévisions locales un débat européen dont les modalités n'ont pas encore été entièrement définies.**

### **Jour et lendemain d'élection**

Dimanche 25 mai : une émission en direct commençant à 17, 18 ou 19 heures, proposant résultats et débats.

Lundi 26 mai : une édition spéciale du JT en direct à 06 heures, proposant résultats et interviews.

Lundi 26 mai : une édition spéciale du JT en direct à 18 heures

### **Internet**

Nous donnerons les résultats en direct le dimanche dès que réception.

Pour toute information relative à ce dispositif, veuillez contacter Patrick Haumont, rédacteur en chef [patrick.haumont@antennecentre.be](mailto:patrick.haumont@antennecentre.be)

N° tél : 0478662631

Ou Robert Di Tullio, directeur général, [robert.ditullio@antennecentre.be](mailto:robert.ditullio@antennecentre.be)

N° de tél : 0475905244